

PROJET CarlHYng

Production d'hydrogène
renouvelable et bas carbone

Concertation continue

Modalités proposées pour la concertation continue

30 avril 2024



SOMMAIRE

L'objet de la concertation continue	3
Le calendrier	4
Rappel du périmètre de la concertation	4
Rappel des engagements pris par les maîtres d'ouvrages pour la participation continue du public et des recommandations de la CNDP	5
Engagements pris par les maîtres d'ouvrage pour la concertation continue	5
Recommandations de l'avis de la CNDP du 6 mars 2024.....	5
Modalités de la concertation continue	5
Actualisation du site internet et annonce de la concertation continue.....	5
Partage des actualités du projet	6
Information relative à la gestion de l'eau	6
Organisation d'une réunion publique	6

L'OBJET DE LA CONCERTATION CONTINUE

CarlHYng est un projet de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau, porté par la société VERSO ENERGY et implanté sur la commune de Carling, à proximité de la plateforme pétrochimique Chemesis.

La capacité totale d'électrolyse 300 MW serait atteinte par un déploiement successif de 3 unités de 100 MW, à partir de fin 2027/début 2028. Chaque unité produirait 17 000 tonnes d'hydrogène par an. La production à terme serait donc de 51 000 tonnes d'hydrogène par an.

Ce projet s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique haute tension sous la maîtrise d'ouvrage de RTE, ainsi que d'un raccordement à la canalisation hydrogène transfrontalière MosaHYc, gérée par GRTgaz.

Ce projet étant un équipement industriel d'un montant d'investissement estimé à 450 millions d'euros, il entre dans le champ de compétence de la Commission nationale du débat public tel que prévu par les articles L.121-8-II et R-121-2 du code de l'environnement.

Ayant fait l'objet d'une concertation préalable, du 23 octobre au 18 décembre 2023, il est prévu selon l'article L. 121-14 du code de l'environnement une procédure de « participation continue du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique » (appelée « concertation continue »), accompagnée par un garant. Cette procédure donnera lieu à un rapport final de la part du garant.

La concertation continue a pour objectifs de :

- Maintenir le public informé de l'état d'avancement du projet (procédure d'autorisation, évolutions éventuelles) ;
- Répondre et donner suite aux engagements pris lors de la concertation préalable ;
- Maintenir la continuité du dialogue sur le projet avec les acteurs locaux ;
- Approfondir certains sujets amorcés au cours des rencontres de la concertation préalable.

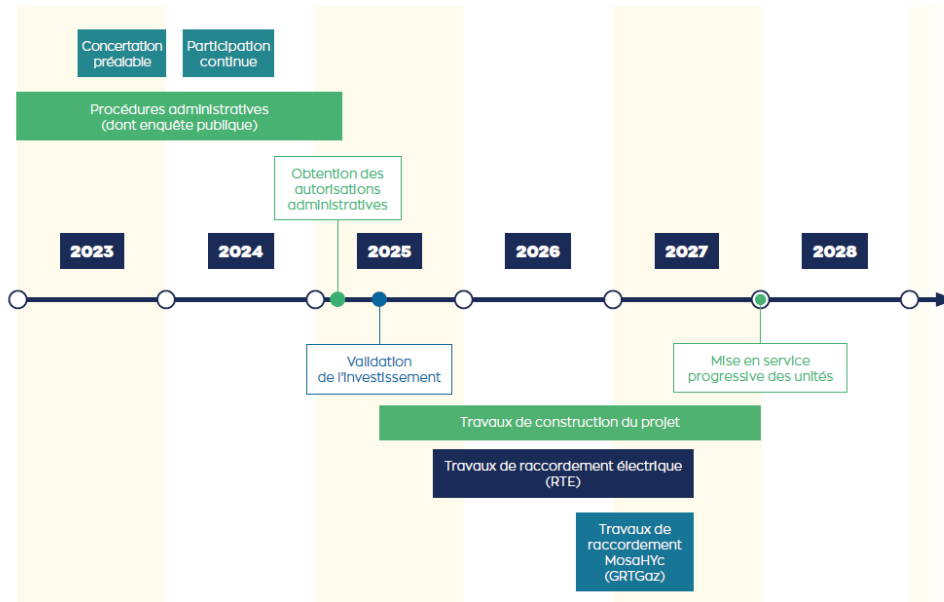
Le 6 mars 2024, la CNDP a rendu public sa lettre de mission désignant Valérie TROMMETTER garante de la participation continue du public portant sur le projet CarlHYng jusqu'à l'enquête publique.

LE CALENDRIER

Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale étant prévu courant mai, la tenue de l'enquête publique serait prévue 4 à 5 mois plus tard, soit dès octobre 2024, pour une durée d'environ 1 mois.

La concertation continue se tiendra jusqu'au début de l'enquête publique.

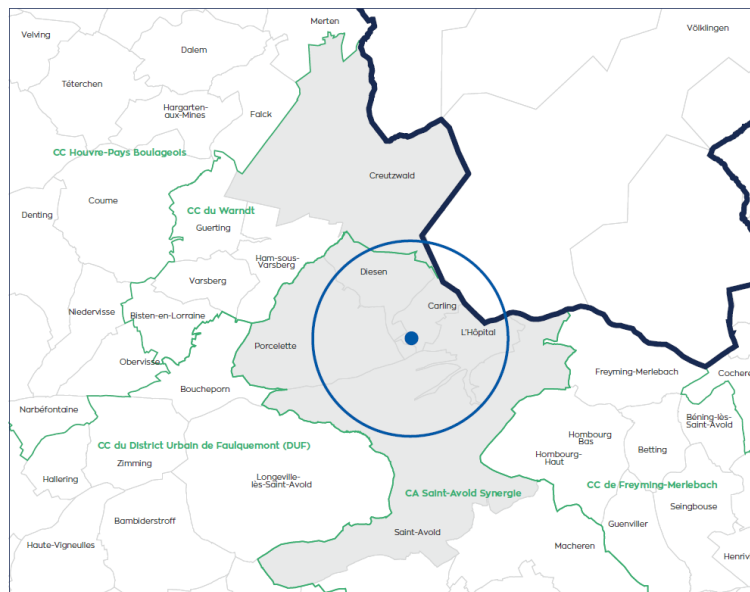
Ce calendrier est compatible avec le calendrier du projet, rappelé sur la figure suivante :



RAPPEL DU PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre intègre toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres du site d'implantation (cercle bleu), sur le principe du périmètre d'étude ICPE (rubrique 3420.a), soit :

- les communes : Carling, L'Hôpital, Saint-Avoid, Porcelette, Diesen, Creutzwald et Völklingen (en Allemagne) ;
- deux EPCI: la Communauté d'Agglomération de Saint-Avoid Synergies et la Communauté de Communes du Warndt.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGES POUR LA PARTICIPATION CONTINUE DU PUBLIC ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CNDP

Engagements pris par les maîtres d'ouvrage pour la concertation continue

Dans leur bilan de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont pris les engagements suivants pour la concertation continue :

- Le site internet www.concertation-carlhyng.eu sera ouvert, a minima jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet CarlHYng pendant la procédure de participation continue du public ;
- Des articles et autres publications relatant l'état d'avancement du projet seront partagés sur le site internet www.concertation-carlhyng.eu tout au long de la concertation continue.

Recommandations de l'avis de la CNDP du 6 mars 2024

- Les sujets concernant l'approvisionnement en eau et la gestion des rejets feront l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue ;
- La rédaction du journal de bord se fera a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- Une réunion publique sera organisée, en clôture de la concertation continue et à l'approche de l'enquête publique. Cette réunion publique abordera les enjeux du raccordement électrique de RTE et mettra notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation règlementaire dite « Fontaine » ;
- Le site internet de la concertation restera ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Actualisation du site internet et annonce de la concertation continue

Le site internet du projet (www.concertation-carlhyng.eu) sera mis à jour de la façon suivante d'ici début mai :

- Réorganisation des rubriques dédiées à la concertation préalable (archivage) ;
- Création d'une nouvelle page dédiée à la concertation continue (principes, documents, modalités) ;
- Création d'une nouvelle page dédiée à l'actualité du projet ;
- Réouverture du formulaire de contribution ;

- Possibilité de s'inscrire pour recevoir les actualités du projet.

Une actualité sera publiée sur la page d'accueil pour informer le public de l'ouverture de la concertation continue. Cette actualité permettra un renvoi vers la nouvelle rubrique dédiée et invitera le public à s'inscrire aux actualités du projet. Cette fonctionnalité permettra de communiquer sur le projet et la concertation pendant toute la durée de la concertation continue. Il sera également demandé aux collectivités (françaises et allemandes) du périmètre de la concertation de relayer l'information sur leurs supports de communication ainsi que les associations locales.

Partage des actualités du projet

D'ici l'enquête publique, trois rapports d'actualités du projet seront rédigés :

- À l'occasion du dépôt des dossiers administratifs (fin mai)
- A l'approche de la réunion publique (début septembre)
- Avant le lancement de l'enquête publique, pour faire le lien entre la concertation continue et la procédure d'enquête (fin septembre - début octobre)

Le rapport d'actualités sera rédigé sous la forme d'un document d'une à 2 page(s), publié sur le site internet et relayé aux collectivités du périmètre de la concertation préalable.

Information relative à la gestion de l'eau

En amont de l'enquête publique, une fiche thématique d'une ou 2 page(s) sera publiée sur l'origine de l'eau approvisionnant le projet et la gestion des rejets. Elle sera constituée à partir des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale

Organisation d'une réunion publique

Une réunion publique sera organisée 15 jours à 1 mois avant le début de l'enquête publique. Cette rencontre sera annoncée sur le site internet, dans le deuxième rapport d'actualité et relayée par les collectivités du périmètre de la concertation préalable. L'annonce de la date et du lieu de la réunion publique pourra également se faire par voie d'affichage (affiche A4 ou A3) dans les communes du périmètre de la concertation préalable (deux à trois semaines avant la réunion publique), offrant ainsi à chacun la possibilité de s'inscrire.

- La réunion sera ouverte sur inscription
- La réunion sera l'occasion de présenter :
 - les actualités du projet depuis la fin de la concertation préalable ;
 - les étapes à venir (notamment l'enquête publique) ;
 - les conclusions de la concertation Fontaine (raccordement électrique) si celle-ci est arrivée à son terme au préalable.

Il faut en effet noter que la concertation Fontaine est une procédure décorrélée de l'organisation de la concertation du projet. Aussi, la date de la réunion publique sera adaptée dans la mesure du possible en fonction de la concertation Fontaine pour

pouvoir présenter au public les conclusions de cette concertation « administrative », néanmoins en cas de dates trop différentes, le public sera informé de ce que les résultats de la concertation Fontaine seront disponibles ultérieurement.

- l'actualité du projet MosaHYc ainsi que le planning prévisionnel des opérations de renforcement
- La rencontre sera animée par l'équipe PARIMAGE.
- Le compte rendu de la réunion sera mis en ligne, de même que la présentation diffusée en séance.

À noter : la date et le lieu de la rencontre seront définis ultérieurement.